

**ATTESTATION DE COMPETENCES**

Je soussigné Marc PITOIZET,  
Manageur de formation du campus AFPA de Montceau-les-Mines, certifie que :

Monsieur SARTORI Dominique  
Né le : Le 01/04/1958 à Paray-le-Monial (71)  
Demeurant Chemin de la Corvée,  
71370 BAUDRIERES



Numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation : 26.21.01.755.21

Amiante  
Sous-Section 4  
Activités visées par l'article  
R.4412-139

Formateur : Pierre DI NOÏA

Attestation enregistrée sous le n°  
71010-A4-2013-074

A suivi une formation préalable aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils  
susceptibles de libérer des fibres d'amiante

En situation de formation, a satisfait au contrôle des capacités requises par  
l'Arrêté du 23 Février 2012 et de la norme NF X 46010  
pour exercer la fonction de :

**Personnel d'Encadrement de Chantier**

Cette formation, d'une durée de 35 heures, s'est déroulée  
du 24/06/2013 au 28/06/2013

Fait à Montceau-les-Mines  
28/06/2013

Pour l'AFPA

AFPA

Campus de Montceau-les-Mines  
1 Rue du Petit Bois  
71300 MONTCEAU-LES-MINES

Tél : 03.85.67.72.00 - Fax : 03.85.58.42.82  
Internet : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)



## ATTESTATION DE COMPETENCES



Programme :

Campus AFPA de Montceau

- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur ...),
- connaître les exigences de la réglementation relative à l'élimination de l'amiante et au transport des déchets amiantés ;
- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- assurer la transmission d'information aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- connaître les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées ;
- appliquer les conclusions de l'évaluation des risques ;
- choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires ;
- expliquer et transmettre aux opérateurs le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective et équipements de protection individuelle adaptés ;
- assurer l'application des consignes et des savoirs-faires relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements ;
- mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires ;
- faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- identifier les situations d'urgences ou toutes situations anormales (accident ou intoxication), définir et faire appliquer la conduite à tenir dans ces situations.



## ATTESTATION DE STAGE

Je soussigné, Pascal PHILIPPE  
Directeur de Centre AFPA SAONE ET LOIRE – 1 Rue du Petit Bois – 71300 MONTCEAU

Certifie que :

**Monsieur SARTORI Dominique**  
Salarié de l'Entreprise : **Alliance des Experts de L'immobilier**

A suivi la formation :

**« FORMATION AMIANTE SOUS-SECTION 4 »**  
**Personnel d'Encadrement de Chantier**

Qui s'est déroulée du **24/06/2013 au 28/06/2013**, pour une durée de **35 heures**.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Montceau-les-Mines, le 28/06/2013

Pascal PHILIPPE  
Directeur de Centre AFPA SAONE ET LOIRE



